



COMMISSION RÉGIONALE DE L'ARBITRAGE

PROCÈS-VERBAL N°3

Date : 06/09/2024

Président : Christophe TOURNIER

Présents : Gerald BETTANCOURT, Bernard BATS, Jean-Louis CAUMES

Assistent : Daniel FEUILLADE (CTRA), Julien SCHMITT (CTRA), Frédéric HEBRARD (CMDA), Abdelatif KHERRADJI (CTRA), Sarah PELATAN (secrétaire administrative)

1-Poules avec observateurs

Les poules avec les observateurs par catégories sont disponibles en annexe.

2-Demandes d'années sabbatiques

Article 25 du Règlement Intérieur de la CRA :

« Demande année sabbatique : Obligatoirement transmise avant le 31.08 de la saison en cours et valable dans le cadre d'un arrêt d'arbitrage pour raisons personnelles, familiales, professionnelles, scolaires ou universitaires dûment justifiées (notamment avec les justificatifs de mise en indisponibilité), l'Arbitre doit adresser une demande d'année sabbatique par mail à la CRA explicitant les motifs évoqués ci-dessus.

- L'arbitre lors sa demande d'année sabbatique doit détenir un dossier médical et une licence d'arbitre validée.

La CRA statuera sur la demande d'année sabbatique. Elle en informera l'arbitre et la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage. Chaque Arbitre de Ligue ne peut bénéficier de cette demande qu'à une seule reprise. La demande est effectuée pour la saison en cours et ne peut être renouveler qu'une seule fois.

Cette demande d'année sabbatique ne peut avoir pour origine des raisons médicales étant justifiées par les certificats médicaux idoines, validant ainsi cette indisponibilité de l'Arbitre. Tout Arbitre, concerné par les situations précitées en excluant les raisons médicales, devra informer la CRA avant le 30 juin de sa saison

d'inactivité sur son souhait de reprendre l'activité la saison suivante et de se présenter aux stages estivaux de sa catégorie pour valider les tests physiques et les tests théoriques programmés par la CRA.

En dessous d'une période d'inactivité (année sabbatique) dans la limite de 2 saisons, la CRA étudiera la demande de réintégration de l'Arbitre dans l'effectif des Arbitres de Ligue, indépendamment de sa catégorie d'origine.

Au-delà de ce délai de 2 saisons d'inactivité (année sabbatique), l'Arbitre ne pourra se représenter qu'uniquement en candidat Arbitre de Ligue et après acceptation de son dossier par la CRA »

AIBOUT Djelloul - AAR2

Par mail en date du 15/07/2024, AIBOUT Djelloul a demandé à prolonger son année sabbatique d'une saison pour raison professionnelle.

Les dispositions de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA en matière de renouvellement de la licence et de la transmission du dossier médical ne sont pas remplies.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide de ne pas donner une suite favorable à la demande d'AIBOUT Djelloul.

BEFFERAL Lucas - JAL

Par mail en date du 15/07/2024, BEFFERAL Lucas a demandé à prolonger son année sabbatique d'une saison pour raison professionnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à BEFFERAL Lucas.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

CHEIK OMAR Soiyffidine - R3

Par mail en date du 12/06/2024, CHEIK OMAR Soiyffidine a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour raison professionnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à CHEIK OMAR Soiyffidine.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

EZZOFRI Driss - JAL

Par mail en date du 30/08/2024, EZZOFRI Driss a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour raison personnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à EZZOFRI Driss.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

GUILLERM Valentin - R3

Par mail en date du 07/06/2024, GUILLERM Valentin a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour raison professionnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à GUILLERM Valentin.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

MOLE Xavier - R1

Par mail en date du 11/07/2024, MOLE Xavier a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour raison professionnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à MOLE Xavier.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

NIVALLE Valentin - R2

Par mail en date du 15/08/2024, NIVALLE Valentin a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour des raisons personnelles et professionnelles.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à NIVALLE Valentin.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

PERSYN Antéo - JAL

Par mail en date du 12/07/2024, PERSYN Antéo a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour raison professionnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à PERSYN Antéo.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

SEVAYE Fabien - AAR2

Par mail en date du 21/08/2024, SEVAYE Fabien a demandé à bénéficier d'une année sabbatique pour des raisons personnelles et professionnelles.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à SEVAYE Fabien.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

VERNHES Romain - R3

Par mail en date du 12/06/2024, VERNHES Romain a demandé à prolonger son année sabbatique d'une saison pour raison personnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Cependant, il s'agira de sa troisième saison consécutive sans classement.

En conséquence de quoi, la Commission Restreinte de la CRA décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de VERNHES Romain.

TAOUIL Hassan - R1 FUTSAL

Par mail en date du 10/07/2024, TAOUIL Hassan a demandé à bénéficier d'une année sabbatique FUTSAL pour raison personnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à TAOUIL Hassan.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

TOURECHE Karim - R1 FUTSAL

Par mail en date du 25/08/2024, TOURECHE Karim a demandé à bénéficier d'une année sabbatique FUTSAL pour raison professionnelle.

Conformément à l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, l'arbitre a renouvelé sa licence et fourni son dossier médical pour la saison 2024/2025.

Au vu des explications fournies, la Commission Restreinte de la CRA accepte, en application de l'article 25 du Règlement Intérieur de la CRA, d'accorder un congé sabbatique d'une saison commençant à courir le 1er juillet 2024 pour se terminer le 30 juin 2025 à TOURECHE Karim.

Cette décision sera transmise à la Commission du Statut de l'Arbitrage compétente pour suite à donner au regard des dispositions du Statut de l'Arbitrage.

3-Situations arbitres

L'arbitre DOUZIQ Souffian a fait une demande en date du 28/08/2024 afin de reprendre l'arbitrage cette saison. La CRA accepte sa demande et le réintègre à l'effectif pour cette nouvelle saison en tant que R3 NON PROMO.

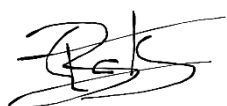
Les arbitres BLANC Claude, CLAVEL Julien et EL HAMMANI Mokhtar souhaitent mettre un terme à leurs carrières d'arbitres avec effet immédiat. La CRA enregistre cette situation et leur souhaite une bonne continuation et tient à les remercier pour les services rendus.

4-Candidatures Ligue Assistants 2024/2025

A l'issue de l'épreuve théorique d'admission au titre d'arbitre assistant, les candidats suivants ayant une note supérieure à la moyenne sont admis :

BELGACEM	Maher
EL QLAI	Adil
HAMICHE	Kosseila
LIBERATORE	Léo
MICHELAS	SIMON

Bernard BATS
Secrétaire



Christophe TOURNIER
Président



GROUPE REGIONAL 1



R1 Promotionnel Poule A
ABAD 09
AZARGUI 66
CRESCI 66
DEHISSI 34
LONGUET 34
RAHMOUNI 30
ROBLEZ 31

R1 Promotionnel Poule B
ALONSO 31
BARRIER 66
DONSON 30
GARCIA 34
KILINC Me 81
SOULIER 30
VALENTE 34
ZERMAN 66

R1 Non Promotionnel Poule A
BOUTALEB 11
BOUTINES 82
CABARDOS 30
CABRERA 81
DAOUDI 66
QUILES 66
TLEMCANI 31

R1 Non Promotionnel Poule B
BEN AMAR 82
BENBAKA 31
CANAL 66
DUPUY 34
GALIBERT 81
LACOMBE 34
MAZENC 81
TOURECHE 09

Observateurs :
<u>CISLO François (référent)</u>
ANTONIO Frédéric
CHAMEL Soulaïmane

Observateurs :
<u>MARTIN Gaëtan (Référent)</u>
TOURNIER Christophe
GIL Boris

Observateurs :
<u>PALMA Jean Marc (Référent)</u>
BERRAMLA Hadj
LOCICERO Gioacchino

Observateurs :
<u>CAUMES Jean Louis (Caumes)</u>
DASQUE Jean-Charles
JULIAN Olivier

GROUPE REGIONAL 2



R2 Promotionnel Poule A	R2 Promotionnel Poule B	R2 Non Promotionnel Poule A	R2 Non Promotionnel Poule B
CASTEX 31	CHAOUKI 30	AUGUGLIARO 31	AKDIM 34
CORNE 11	CHAYRIGUES 34	BAALI 31	BOUYELLI 09
FOULON 82	GIRARDIN 34	BERGUIT 82	BRAYKOV 31
FOURAGE 31	HALLOULI ERRAFIK 34	BOUSSO 46	DADA 34
GABIN 31	KADDOURI 30	CERQUEIRA MOREIRA 31	DAROLLES 31
IKHLEF 31	KHALIFI 34	COURNOT 32	GHAOUTI 34
LAFFITTE 09	MOURABIT 30	JULIEN 31	HADDID 34
LAPALU 31	MOUSSAOUI 11	LABAT 32	IRAIN 81
SAULGRAIN 31	PRIEUR 48	MERBOUHI 31	MAINGRET 11
SERRALTA 81	SOUIDI 34	N'GUESSAN 31	MARTY 11
		OZTURK 31	REVAULT 31
		PEREIRA 31	SALEM 30
		PUCH 32	TATAIAT 31

Observateurs :	Observateurs :	Observateurs :	Observateurs :
<u>ESCAICH Aurélien (réfèrent)</u>	<u>BETTANCOURT Gérald (Réfèrent)</u>	<u>BATS Bernard (Réfèrent)</u>	<u>MAZAURIC Laurent (Réfèrent)</u>
DASQUE Jean-Guillaume	CABARDOS Jean-Louis	PALMA Jean Marc	COLOMBET Luc
FABRE Pierre	SARTORI Richard		

GROUPE REGIONAL 3 (Promo)

<u>R3 Promotionnel A</u>	<u>R3 Promotionnel B</u>
AZIZI R. 31	ALLARD 30
BELARDE 31	CHANFREAU 34
BLANC 12	EL HARRATI 34
BOURASSE 09	GIMENEZ 34
CANDELLE 09	KAMDEM 34
DAHAN 65	KASHI 30
DEFOE 31	KILINC Mu 81
FOFANA 31	OCHANDO 81
FRESNEL 32	PEREZ 66
GASTON 31	RASMONT 34
RIVALAIN 11	ROUX 34
	TEHAMI 81

Sous reserve de modification : Intégration des Candidats R3

<u>Observateurs :</u>	<u>Observateurs :</u>
<u>BERRAMLA Hadj (Référent)</u>	<u>LOCICERO Gioacchino (Référent)</u>
CAUMES Jean Louis	GOMEZ Mickael



GRUPE REGIONAL 3 (Non Promo)

R3 Non Promotionnel Poule A	R3 Non Promotionnel Poule B	R3 Non Promotionnel Poule C	R3 Non Promotionnel Poule D	R3 Non Promotionnel Poule E
BAERT 30	BEN YACHOU 66	BOUTCHAKKOUCHT 31	ADHAM 09	AMGHAR 31
DAUNIS 12	BENSEGHIR 34	COYNE 82	BAROU 09	BENSEKRANE 31
DOUIMA 30	BOUKERA ABACI 34	DAUCE 31	CŒUR 11	BOUQUET 31
DRUT 30	CAZORLA 66	EPITO 65	CARRIZO 81	FONO SOB 31
EL BITAOUI 11	FREDJ 48	IAKINI 65	DOS SANTOS 81	JURQUET 31
EL GHOURRAF 11	FRIYED 11	MARGOTTAT 46	HACHI 09	NOUARI 31
LAMBERT 12	GUEROT 66	MLYNARCZYK 46	KSOURI 81	RAHBANI 31
LESVIGNE 11	MURCIA 48	MOUSSA 31	ORIVES 81	SAMIR 31
NICOLAS 30	SHPATINA 66	MOUSSAOUI 31	SOMPAYRAC 81	SECHAO 31
	TOURNEMINE 66	NIVANH 46	TITOU 09	SERGHINI 31

Sous reserve de modification : Intégration des Candidats R3

Observateurs :	Observateurs :	Observateurs :	Observateurs :	Observateurs :
<u>COLOMBET Luc (Référent)</u>	<u>MAZON Alain (Référent)</u>	<u>FABRE Pierre (référent)</u>	<u>BOUSQUET Christophe (Référent)</u>	<u>SARTORI Richard (Référent)</u>
MAZAURIC Laurent	CABARDOS Jean-Louis	BATS Bernard	REYNAUD Jacques	BOUSQUET Christophe

GROUPES AA LFO SAISON 2024/2025

AAR1 PROMO

Obs Ref	HEBRARD
Obs	MOULINIER
POULE A	
	BONNAL
	CAVAILLES
	DE SOUSA
	PLANAS
	PRADINES

Obs Ref	GROSBSOT
Obs	CHAPTAL
POULE B	
	AMHAOUCH
	BALAS
	BEC
	RICHARD
	TAOUIL

AAR1 NON PROMO

Obs Ref	ACHAARAOU
Obs	BASTOS
POULE A	
	AMILLAT
	COUDERT
	PEREIRA DA SILVA
	POUX
	REDONNETS
	ROUTHE
	SJOBERG
	TOUAREF

Obs Ref	DUBROCA
Obs	SAMPERIZ
POULE B	
	ANDRE
	AZROUR
	BEN AMAR
	DE SAINT GILLES
	GAZARI
	NOWACZYK
	POP
	VARNIZY

AAR2 PROMO

Obs Ref	ACHAARAOU
Obs	CASTAGNER
POULE A	
	BRISAUD
	DEMAREST
	GALLET
	GERVAIS
	STTERAHMANE

Obs Ref	BASTOS
Obs	COLOMBET
POULE B	
	CAUSSIGNAC
	GUICHOU
	KONATE
	MAILLET
	RAMDANI

AAR2 NON PROMO

OBS	CASTAGNER	OBS	SAMPERIZ	OBS	MAZON
POULE A		POULE B		POULE C	
	BENALLOU		AIT OUARET		AGCA
	DJENDOUBI		BORDIGNON		BOUTHARI
	GHAFOR		BORRIGLIONE		GARD
	LADRAA		DOUAY		PARES
	ORTHOLA		KERROUX		PASCAL
	OUMOUZOUNE		OLIVEIRA		ROMERO
	RAMOS		NARGUIL		TADLAOUI
	TIAR		SERPAULT		

AA CANDIDAT

Obs	ACHAARAOU
Obs	BASTOS
Obs	SAMPERIZ
Obs	

	BELGACEM
	EL QLAI
	HAMICHE
	LIBERATORE
	MICHELAS